



Revue du

groupe de liaison technique (TLG)

**Rédigé pour l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (la Société pour l'attribution des
noms de domaine et des numéros sur Internet)**

--RAPPORT PRÉLIMINAIRE #1 PROPOSÉ A LA CONSULTATION PUBLIQUE--

16 octobre 2010

Fondée en 2003, la JAS Communications est une entreprise exceptionnelle de prestation de services professionnels à une grande variété de clients commerciaux et d'organismes gouvernementaux dans le domaine des solutions de gestion des risques, technologie et gouvernance.

<http://www.jascommunications.com>

JAS Communications LLC

<http://www.jascommunications.com>

Page | 2

--RAPPORT PRÉLIMINAIRE #1 PROPOSÉ A LA CONSULTATION PUBLIQUE--

Table des matières

1	Préface du premier rapport préliminaire public.....	5
2	Résumé	6
2.1	Sommaire des recommandations.....	7
3	Méthodologie de la revue de la JAS.....	9
3.1	Faiblesses.....	9
4	Conclusions	11
4.1	Mandat et conseils	11
4.2	Participation à la gouvernance de l'ICANN.....	12
4.2.1	Personnalités d'un calibre exceptionnel	12
4.2.2	Les relations institutionnelles ne sont pas payées de retour	12
4.2.3	Inquiétude quant aux conflits d'intérêt et au manque de clarté du rôle	12
4.2.4	Inquiétude quant à l'interdiction au TLG de tenir des réunions ou de fournir des conseils sur les politiques	13
4.3	Mise à disposition de ressources.....	13
4.4	Activité/performance historique.....	13
4.4.1	Exécution limitée des rôles décrits dans les règlements	13
4.4.2	Valeur officieuse des personnes participantes	13
4.4.3	Pas de valeur concrète du TLG à part celle des personnes participantes.....	13
4.4.4	Manque de documentation	13
4.4.5	Le désavantage structurel créé par les mandats imposés d'un an	13
4.5	Comparaisons avec des organisations homologues.....	14
5	Analyse et recommandations	15
5.1	Vue d'ensemble et questions clés	15
5.2	Le TLG est atypique et n'est pas bien compris	16
5.3	Le TLG n'est pas utilisé comme voulu.....	17
5.4	Les privilèges de participation à la gouvernance de l'ICANN ne sont pas payés de retour par les organisations du TLG	19
5.5	Les observateurs du TLG au Conseil d'administration sont désavantagés par les mandats annuels imposés	20

JAS Communications LLC

<http://www.jascommunications.com>

Page | 3

--RAPPORT PRÉLIMINAIRE #1 PROPOSÉ A LA CONSULTATION PUBLIQUE--

5.6 L'ICANN est lésée par des conflits d'intérêt et le manque de clarté du rôle des membres du
TLG 20

6 Réponses institutionnelles 22

7 Sources..... 23

1 Préface du premier rapport préliminaire public

La JAS souhaiterait remercier toutes les personnes qui ont participé au déroulement de cette revue à ce jour. Ce rapport préliminaire est le premier à être proposé à la consultation publique ; nous continuerons à avoir des entretiens et à recevoir des remarques sur ce rapport jusqu'à la clôture de la période de consultation publique de l'ICANN. Nous espérons émettre le rapport final avant la conférence de Carthagène.

Nous attendons avec impatience la révision minutieuse et les commentaires de la communauté. N'hésitez pas à programmer un entretien téléphonique ou à nous communiquer vos commentaires par écrit à l'adresse tlg-review@jascommunications.com.

2 Résumé

Le groupe de liaison technique (TLG) est conçu pour connecter le Conseil d'administration de l'ICANN aux sources appropriées de conseil technique sur des sujets spécifiques ayant rapport aux activités de l'ICANN. Le TLG comporte quatre organisations : l'institut européen des normes de télécommunication (ETSI), le secteur de normalisation des télécommunications de l'union internationale des télécommunications (ITU-T), l'organisme de normalisation World Wide Web Consortium abrégé par le sigle W3C et le conseil pour l'organisation de l'Internet (IAB). Le TLG est décrit dans les règlements de l'ICANN à l'article XI-A, section 2.¹

Les règlements de l'ICANN décrivent un processus continu d'analyse des performances dans le cadre de l'engagement de l'ICANN envers l'évolution et l'amélioration. Tel que défini dans les règlements, le but de la revue sera de déterminer :

- Si cette organisation poursuit un but permanent au sein de la structure de l'ICANN, et
- Si tel est le cas, s'il y a lieu d'envisager un changement dans la structure ou les activités en vue d'améliorer son efficacité.

En outre, le comité pour les améliorations structurelles (SIC) a chargé le réviseur externe de répondre aux questions suivantes :

- Le TLG a-t-il été efficace dans l'accomplissement de ses objectifs tels que définis dans l'article XI-A, section 2 des règlements de l'ICANN ?
- Quels éléments - le cas échéant - ont empêché le plein accomplissement des objectifs du TLG ?
- L'établissement du TLG a-t-il eu un impact - positif ou négatif - sur les relations institutionnelles entre l'ICANN et chacune des organisations du TLG ? Comment ceci a-t-il évolué avec le temps ?
- Est-ce que la logique sous-tendant l'établissement du TLG telle que décrite dans les règlements doit être révisée et dans quel sens ?
- Quelles mesures structurelles ou opérationnelles peuvent être envisagées pour renforcer l'efficacité du TLG ?
- Le TLG a-t-il un but continu dans la structure de l'ICANN ?
- Toute autre question qui soit pertinente au champ global de cette revue et qu'il est considéré nécessaire d'aborder.

La JAS Communications LLC a été engagée en août 2010 pour réaliser cette première revue du TLG. Nous avons sollicité les commentaires de la part de la communauté de l'ICANN, notamment du Conseil d'administration, de la direction, du GAC, des organisations de soutien, des comités consultatifs et des

¹ **Règlements de la société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet.** Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet. 5 août 2010. Consulté le 11 octobre 2010. <<http://www.icann.org/en/general/bylaws.htm#XI-A>>

organisations du TLG et nous avons rassemblé des données qualitatives à travers les entretiens et communications par courrier électronique de 14 personnes à ce jour.

En résumé, la JAS a trouvé que le TLG était une structure archaïque d'utilité limitée au sein de l'ICANN d'aujourd'hui. Le TLG : (1) ne fonctionne pas et n'a jamais fonctionné tel que voulu ; (2) accorde des privilèges de gouvernance importants aux organisations sans réciprocité ; et (3) place des personnes au Conseil d'administration pour un mandat d'un an seulement ce qui rend pratiquement impossible à ces personnes de contribuer réellement.

De plus, l'existence continue du TLG constitue un certain risque pour l'ICANN compte tenu du manque de clarté du rôle et de l'éventualité très réelle de l'émergence de questions de loyauté et de conflits d'intérêt au sein de la salle du Conseil. Par conséquent, la JAS recommande à l'ICANN de dissoudre le TLG et de remplacer la fonction de liaison inter-organisationnelle par des structures plus typiques de niveau non statutaire.

Reconnaissant que la dissolution totale du TLG puisse ne pas être possible ou souhaitable, la JAS a considéré des améliorations progressives que l'ICANN pourrait envisager de mettre en œuvre ; ces améliorations sont décrites en tant que recommandations dans la section de ce document portant sur l'analyse.

2.1 Sommaire des recommandations

RECOMMANDATION 1 : Dissoudre le TLG.

RECOMMANDATION 2 : Réaffirmer les obligations actuelles du comité de nomination au titre de l'article VI, section 3, concernant la surveillance de la combinaison de compétences des administrateurs et la nomination d'administrateurs techniquement qualifiés en tant que de besoin.

RECOMMANDATION 3 : Si le TLG n'est pas dissous, envisager la suppression de la représentation spécifique à une région du TLG, explicitement de l'ETSI.

RECOMMANDATION 4 : Si le TLG n'est pas dissous, envisager d'inviter le consortium Unicode à participer.

RECOMMANDATION 5 : Si le TLG n'est pas dissous, envisager de faire de la réciprocité une des conditions de participation des organisations TLG.

RECOMMANDATION 6 : Si le TLG n'est pas dissous, permettre aux organisations TLG d'élire collectivement leur agent de liaison auprès du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

RECOMMANDATION 7 : Traiter la question de la clarté du rôle pour tous les rôles de liaison, y compris le TLG. Stipuler clairement un devoir de loyauté à l'égard de l'ICANN de la part de tous les agents de liaison membres à part entière du Conseil d'administration, ou muter les agents de liaison du Conseil d'administration à une fonction consultative non fiduciaire.

3 Méthodologie de la revue de la JAS

La JAS a été engagée en août 2010 et le rassemblement de données a immédiatement commencé. A la différence des revues organisationnelles précédentes, la durée de cette revue n'a pas couvert une assemblée publique de l'ICANN.

Des entretiens téléphoniques ont eu lieu avec toutes les personnes qui étaient intéressées et s'étaient rendues disponibles. Nos questions étaient ouvertes et non dirigées permettant aux participants d'interpréter la question de la manière qui s'adaptait le mieux à leur perspective et à leur rôle. Les questions de suivi étaient posées pour aider à nous assurer que la discussion se déroulait comme prévu et que nous recueillions les informations nécessaires de la part de chaque participant.

Les entretiens présentaient des éléments communs de par leur conception permettant que les réponses soient directement comparées. Tous les entretiens étaient réalisés en présence d'au moins deux représentants de la JAS. L'un dirigeait l'entretien et l'autre consultait et vérifiait les réponses en temps réel par rapport à des entretiens précédents (ce qui pouvait potentiellement conduire à des questions de clarification). Les entretiens ont été enregistrés après en avoir reçu la permission.²

La JAS a sollicité par courrier électronique, des commentaires de la part des structures de l'ICANN, de membres actuels et anciens du TLG et en nous adressant à des personnes qui nous avaient été recommandées ou que, suite à notre recherche, nous considérons avoir une perspective de valeur. La JAS sollicitera des réponses institutionnelles à la première version publique de ce rapport de la part des membres du TLG ; à la discrétion des institutions, certaines ou toutes les réponses seront comprises dans le rapport final.

Pour la préparation de son rapport final, la JAS examinera tous les commentaires de la première version publique, y compris les résultats de la période de consultation publique de l'ICANN.

3.1 Faiblesses

La zone de faiblesse la plus grande dans notre analyse a été le nombre relativement réduit de répondants. Géographiquement parlant, les répondants d'Amérique du nord et d'Europe étaient plus nombreux que ceux provenant des autres régions du monde. La JAS a déployé des efforts pour promouvoir l'étude aussi largement que possible : annonces dans les listes de diffusion de l'ICANN, publication d'une adresse de courriel sur le site Web de la revue organisationnelle de l'ICANN, courrier électronique aux présidents de toutes les structures pertinentes de l'ICANN, et par le biais de réseautage et de demande d'orientation. Toutefois, ceci ne s'est pas traduit en participation élargie.

Nous estimons que c'est le résultat d'un simple biais d'auto-sélection et que la réalité du TLG est relativement obscure. Tout en étant soucieux de ce parti pris, nous ne pensons pas qu'il affaiblit les buts

² Ces enregistrements seront détruits, une fois la mission accomplie.

de cette étude. De plus, nous espérons que la publication de ce rapport préliminaire encouragera la participation plus élargie au processus de revue.

JAS Communications LLC

<http://www.jascommunications.com>

Page | 10

--RAPPORT PRÉLIMINAIRE #1 PROPOSÉ A LA CONSULTATION PUBLIQUE--

4 Conclusions

4.1 Mandat et conseils

Le groupe de liaison technique (TLG) a été établi conformément à l'article XI-A, section 2 des règlements de l'ICANN.³ Conformément aux règlements, l'objectif du TLG est de « connecter le Conseil d'administration aux sources appropriées de conseils techniques au sujet de problèmes spécifiques ayant rapport aux activités de l'ICANN ».

Les règlements décrivent plus loin deux composantes du rôle du TLG :

- a. *En réponse à la demande d'informations, connecter le Conseil d'administration ou tout autre organe de l'ICANN aux sources d'expertise technique appropriées. Cette composante du rôle du TLG couvre les circonstances dans lesquelles l'ICANN recherche une réponse qui fait autorité à une question technique spécifique. Lorsque des informations concernant une norme technique particulière dont une organisation du TLG est responsable sont requises, cette demande est adressée à ladite organisation du TLG.*
- b. *Dans le cadre de l'activité de « surveillance » permanente, informer le Conseil d'administration de la pertinence et de l'avancement des développements techniques dans les domaines entrant dans le cadre d'action de chaque organisation et susceptibles d'influencer les décisions du Conseil d'administration ou d'autres actions de l'ICANN, et attirer l'attention sur les problèmes relatifs aux normes techniques mondiales touchant l'élaboration des politiques dans le cadre de la mission de l'ICANN. Cette composante du rôle du TLG couvre les circonstances dans lesquelles l'ICANN n'est pas au courant d'un nouveau développement, et par conséquent ne réalise pas qu'une question devrait être posée.⁴*

Les règlements interdisent aussi explicitement au TLG de former une identité, d'organiser ou de devenir un organe en soi et de s'impliquer dans la fonction de l'IANA ou le travail de l'ICANN avec le groupe de travail de l'ingénierie Internet/le conseil pour l'organisation de l'Internet :

Le TLG n'a pas de cadres, ne tient pas de réunions et ne fournit pas de conseils sur les politiques au Conseil d'administration en tant que comité (même si les organisations du TLG peuvent se voir demander individuellement par le Conseil d'administration de le faire en tant que de besoin dans des domaines en rapport avec leurs chartes individuelles). Le TLG ne débat pas non plus ni a la charge de coordonner des questions techniques à travers ses organisations. Il n'établit pas ou tente d'établir des positions unifiées, crée ou tente de créer des niveaux de structures

³ *ibid.*

⁴ *ibid.*

supplémentaires au sein du TLG pour l'élaboration de normes techniques ou pour tout autre objectif.

*Le TLG ne s'implique pas dans le travail de l'IANA pour le groupe de travail de l'ingénierie Internet, le groupe de travail de la recherche Internet, ou le conseil pour l'organisation de l'Internet, tel que décrit dans le protocole d'entente concernant le travail technique de l'IANA (Memorandum of Understanding Concerning the Technical Work of the Internet Assigned Numbers Authority) ratifié par le Conseil d'administration le 10 mars 2000.*⁵

4.2 Participation à la gouvernance de l'ICANN

Le TLG participe directement à la gouvernance de l'ICANN de deux manières : par le biais d'un siège d'agent de liaison au Conseil d'administration nommé en rotation annuelle par une organisation du TLG et d'un délégué au conseil de nomination, choisi en rotation annuelle par une organisation du TLG. Une liste des personnes ayant occupé ces sièges est consultable sur le site Web de l'ICANN.⁶

4.2.1 Personnalités d'un calibre exceptionnel

Toutes les personnes interrogées ont décrit les personnes occupant les postes de liaison TLG au Conseil d'administration et de délégué TLG au comité de nomination comme étant exceptionnelles du point de vue capacités personnelles et enrichissant les organes respectifs de l'ICANN. On se rend compte de la valeur de ces personnes officieusement à travers la participation aux discussions et débats plutôt qu'à travers un mécanisme officiel du TLG.

4.2.2 Les relations institutionnelles ne sont pas payées de retour

Le niveau de participation à la gouvernance de l'ICANN accordé via les sièges au Conseil d'administration et au comité de nomination n'est pas payé de retour. L'ICANN ne jouit pas d'un niveau comparable de participation à la gouvernance de l'ETSI, de l'ITU-T, ou du W3C (notons que l'IAB ne participe pas à ces rotations et il n'est donc pas question de réciprocité).

4.2.3 Préoccupation par rapport aux conflits d'intérêt et au manque de clarté du rôle

La majorité des personnes interrogées ont exprimé un certain degré de préoccupation quant à la participation à la gouvernance de l'ICANN d'entités éventuellement concurrentes. La problématique fondamentale réside dans le manque de clarté du rôle concernant les postes d'observateurs du Conseil d'administration et les responsabilités fiduciaires concurrentes. La participation de l'ITU-T suscitait une inquiétude particulière à cause des programmes occasionnellement concurrents de l'ICANN et de l'ITU-T. Certaines des personnes interrogées ont mentionné la capacité réduite du Conseil d'administration de discuter ouvertement et de manière approfondie des sujets spécifiques, comme conséquence directe de ce manque de clarté.

⁵ ibid.

⁶ **Conseil d'administration de l'ICANN.** Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet. 5 juin 2010. Consulté le 9 octobre 2010. <<http://www.icann.com/en/general/board.html>>

4.2.4 Préoccupation par rapport à l'interdiction au TLG de tenir des réunions ou de fournir des conseils sur les politiques

Une minorité de personnes interrogées ont noté que les interdictions spécifiques au TLG d'organiser, de tenir des réunions et de fournir des conseils sur les politiques au Conseil d'administration en tant que comité, sont au mieux surprenantes, au pire offensantes, pour les institutions membres du TLG.

4.3 Mise à disposition de ressources

Le TLG ne reçoit pas de ressources de la part de l'ICANN mis à part le soutien au déplacement et un certain soutien administratif et TI limité. Sans être insignifiant, le niveau de mise à disposition de ressources financières ne semble pas être important.

4.4 Activité/performance historique

4.4.1 Exécution limitée des rôles décrits dans les règlements

Nous n'avons pas trouvé de preuves qu'une invocation officielle (composante 'a' du mode de fonctionnement décrit dans les règlements) ait jamais eu lieu. Il n'existe pas d'enregistrement écrit d'une telle invocation et aucune des personnes interrogées ne se souvenait d'une telle occurrence. Le rôle plus général de liaison (composante b du mode de fonctionnement décrit dans les règlements) est plus difficile à quantifier ; toutefois, la plupart des personnes interrogées ont décrit une utilité historique limitée de cette fonction.

4.4.2 Valeur officielle des personnes participantes

Toutes les personnes interrogées ont décrit les personnes occupant le siège de liaison TLG auprès du Conseil d'administration comme ayant des compétences techniques de valeur qui enrichissaient les discussions globales du Conseil d'administration. Il n'y a pas eu de remarques concernant les personnes occupant le siège au comité de nomination.

4.4.3 Pas de valeur concrète du TLG à part celle des personnes participantes

Une minorité de personnes interrogées a présenté des arguments tels que 'c'est bien de l'avoir' et 'cela ne fait pas de mal' en faveur du maintien du TLG dans sa forme actuelle, mais n'a pas pu exprimer de valeur concrète, à part le fait que des individus techniquement compétents occupaient ces sièges.

4.4.4 Manque de documentation

A part la nomination administrative de nouveaux membres et la reconnaissance de membres sortants, nous n'avons pas pu localiser de traces écrites de l'activité du TLG. Une liste de courriers électroniques ne semble pas exister. A cause de l'interdiction au TLG de tenir des réunions et de s'organiser en soi, stipulée dans les règlements, il n'est pas clair si le manque de documentation est approprié ou prévu.

4.4.5 Le désavantage structurel créé par les mandats imposés d'un an

D'un accord général, la rotation annuelle imposée du poste d'observateur TLG au Conseil d'administration rend impossible à la personne occupant ce siège d'être un administrateur réel. La continuité du Conseil d'administration et la période de temps importante nécessaire pour se 'mettre à niveau' en tant qu'administrateur de l'ICANN a été longuement discutée dans la revue du Conseil

d'administration de l'ICANN.⁷ La rotation annuelle imposée des membres du TLG aggrave la question encore plus.

4.5 Comparaisons avec des organisations homologues

La JAS n'a pas pu localiser d'organisations homologues avec un mécanisme similaire. Sans investissement, sans projet en commun ou autre concept évident, les relations inter-organisationnelles de niveau statutaire sont rares pour bon nombre de raisons, notamment leur inflexibilité. La grande majorité des relations organisationnelles internationales est traitée par le biais de structures de gestion, de comités consultatifs non fiduciaires du Conseil d'administration ou d'autres processus/activités de liaison. Les réviseurs notent que dans d'autres organisations, l'utilisation de comités consultatifs non fiduciaires réduit les questions de conflits d'intérêt.

⁷ *Revue indépendante du Conseil d'administration de l'ICANN*. Boston Consulting Group and Colin Carter and Associates. Novembre 2008. Consulté le 3 octobre 2010. <<http://www.icann.org/en/reviews/board/report-02nov08-en.pdf>>

5 Analyse et recommandations

5.1 Vue d'ensemble et questions clés

Il y avait généralement très peu de désaccord quant aux faits concernant le TLG ; toutefois, les opinions étaient très variées concernant la meilleure façon d'améliorer le TLG - ou s'il fallait le dissoudre complètement. Au cours du déroulement des entretiens, la JAS Communications a identifié plusieurs questions récurrentes lesquelles, à notre avis, devraient être abordées :

- Le TLG est atypique et n'est pas bien compris
- Le TLG n'est pas utilisé comme voulu
- Les privilèges de participation à la gouvernance de l'ICANN ne sont pas payés de retour par les organisations du TLG
- Les observateurs du TLG au Conseil d'administration sont désavantagés par les mandats annuels imposés
- L'ICANN est lésée par des conflits d'intérêt et le manque de clarté du rôle des membres du TLG

La JAS a noté que pratiquement tous reconnaissent que le TLG était bizarre et compliqué - mais l'était-il assez pour nécessiter une prise de mesure ? Nous estimons que si. Nous trouvons que le TLG n'a pas fonctionné tel que conçu, n'a pas de valeur ajoutée concrète et que maintenir son existence sous la forme actuelle est préjudiciable pour l'ICANN. D'un point de vue historique, les questions structurelles ont été partiellement estompées par les qualités et qualifications exceptionnelles des personnes ayant rempli les rôles.

RECOMMANDATION 1 : Dissoudre le TLG.

La JAS estime que le TLG est le produit d'un chapitre précédent de l'histoire de l'ICANN et que sa valeur continue pour l'ICANN est limitée.⁸ En tant que tel, la JAS recommande que l'ICANN dissolve le TLG. Nous estimons que l'avantage principal du TLG - mise en place de personnes techniquement qualifiées au Conseil d'administration - est plus adéquatement réalisé à travers les mécanismes de sélection existants du Conseil d'administration, à savoir le comité de nomination. Tel que noté, les observateurs TLG précédents au Conseil d'administration sont des personnes d'un calibre exceptionnel et en tant que telles, auraient été des candidats remarquables pour une nomination au Conseil d'administration par le biais du comité de nomination.

Dissoudre le TLG fournit une excellente occasion pour œuvrer dans le sens d'un Conseil d'administration plus restreint et plus efficace, comme cela a été recommandé dans la revue indépendante du Conseil

⁸Il faudrait noter que la question de la mesure dans laquelle le TLG fournit une valeur aux autres organisations dépasse, évidemment, le champ d'étude de ce rapport. Ce rapport se positionne uniquement du point de vue de l'ICANN.

d'administration⁹ et par plusieurs personnes interrogées. Toutefois, la JAS reconnaît qu'une dissolution complète du TLG peut ne pas être possible ou souhaitable. Ainsi, nous présentons certaines recommandations progressives d'améliorations dans les sections de discussion ci-dessous.

5.2 Le TLG est atypique et n'est pas bien compris

La JAS a noté que pratiquement tous reconnaissent que le TLG était bizarre, compliqué et pas bien compris - même au sein de la sphère de l'ICANN. Tel que décrit précédemment, malgré les sollicitations assez élargies de contributions pour cette revue, peu de personnes ont fait part de remarques ou d'opinions. Plusieurs personnes que nous avons contactées de façon anticipée n'avaient pas connaissance du TLG. La seule valeur du TLG clairement et systématiquement exprimée aux réviseurs était la mise en place au Conseil d'administration de personnes techniquement qualifiées.

QUESTION : Est-ce que le TLG fournit une source unique de membres du Conseil d'administration techniquement qualifiés ?

La nature plutôt bizarre du TLG tel que stipulé dans les règlements - notamment l'interdiction de devenir un organe uni, de tenir des réunions ou de fournir des conseils sur les politiques au Conseil d'administration en tant que comité - limite essentiellement le TLG aux individus participants. La seule valeur concrète du TLG exprimée à la JAS dans le cadre du processus de revue était l'identification et la nomination d'expertise technique au Conseil d'administration. Une minorité de personnes interrogées a présenté des arguments tels que 'c'est bien de l'avoir' et 'cela ne fait pas de mal', mais n'a pas pu exprimer de valeur concrète.

Toutefois, la JAS estime que maintenir une combinaison de compétences au sein du Conseil d'administration est du devoir du comité de nomination et voit peu de valeur dans le maintien du TLG uniquement à cette fin. L'article VI, section 3 dans son ensemble et notamment la section 4, oblige clairement le comité de nomination et les organisations de soutien à pourvoir le Conseil d'administration en personnes convenablement spécialisées, y compris en personnes jouissant d'une expertise technique.¹⁰ La JAS note que les individus exceptionnels précédemment mis en place par le TLG auraient pu facilement venir par le biais du processus du comité de nomination.

Il est clair que le TLG ne fournit pas une trajectoire d'accès à des personnes d'expertise unique de laquelle les autres mécanismes de sélection au Conseil d'administration ne disposent pas. La JAS estime que maintenir le TLG uniquement comme source de membres du Conseil d'administration techniquement qualifiés n'est ni nécessaire ni à recommander.

⁹ *Revue indépendante du Conseil d'administration de l'ICANN*. Boston Consulting Group and Colin Carter and Associates. Novembre 2008. Consulté le 2 octobre 2010. <<http://www.icann.org/en/reviews/board/report-02nov08-en.pdf>>

¹⁰ <http://www.icann.org/en/general/bylaws.htm#VI>

RECOMMANDATION 2 : Réaffirmer les obligations actuelles du comité de nomination au titre de l'article VI, section 3, concernant la surveillance de la combinaison de compétences des administrateurs et la nomination d'administrateurs techniquement qualifiés en tant que de besoin.

QUESTION : Est-ce que la logique sous-tendant l'établissement du TLG telle que décrite dans les règlements doit être révisée et dans l'affirmative, dans quel sens ?

Encore une fois, la JAS estime que le TLG est le produit d'un chapitre précédent de l'histoire de l'ICANN et que sa valeur continue pour l'ICANN est limitée. La logique sous-tendant la création du TLG était basée sur une ICANN fraîchement installée ; maintenant que l'ICANN a mûri, des vecteurs plus traditionnels et plus flexibles sont plus indiqués pour les relations entre les organisations. Par exemple, le Conseil d'administration et/ou la direction de l'ICANN pourraient établir des mécanismes de consultation active pour la liaison avec d'autres organisations. La structure de sièges d'observateurs au Conseil d'administration et de participation tacite au Conseil d'administration de l'ICANN à part entière est difficile.

QUESTION : L'établissement du TLG a-t-il eu un impact - positif ou négatif - sur les relations institutionnelles entre l'ICANN et chacune des organisations du TLG ? Comment ceci a-t-il évolué avec le temps ?

Si le concept de TLG a eu un impact sur les relations institutionnelles entre l'ICANN et les organisations du TLG n'est pas clair. La JAS suppose que la nature relativement obscure du TLG et l'activité historique limitée sont des indications qu'il y a eu peu d'impact global pour le mieux ou pour le pire. De plus, la JAS estime que la relation de l'ICANN avec l'ITU-T est beaucoup plus influencée par des facteurs très éloignés du TLG pour qu'il y ait quelque impact que ce soit provenant des activités limitées du TLG. La JAS estime que le TLG est une structure 'pour la forme' sans signification ou fonction réelle et que cette structure a eu peu ou pas d'impact sur les organisations participantes.

Ceci étant dit, la JAS estime que l'existence du TLG a provoqué la remise en question occasionnelle des loyautés au sein de la salle de Conseil de l'ICANN, cette affaire étant aussi malencontreuse que préjudiciable. Ceci sera discuté plus en profondeur dans une section suivante.

5.3 Le TLG n'est pas utilisé comme voulu

QUESTION : Le TLG a-t-il été efficace dans l'accomplissement de ses objectifs tels que définis dans l'article XI-A, section 2 des règlements de l'ICANN ?

Non. Nous avons été incapables de trouver des éléments prouvant qu'il n'y ait jamais eu d'invocations officielles du TLG. La fonction de liaison avec le W3C, l'ETSI et l'ITU-T est grandement inefficace. Nous

estimons que la liaison avec ces (ou d'autres) organisations est mieux accomplie à travers d'autres mécanismes.

A mesure que l'ICANN a mûri, les décisions concernant les politiques ont progressivement passé du Conseil d'administration aux structures chargées des politiques et c'est là où elles appartiennent. Apporter des conseils techniques au niveau du Conseil d'administration rend en fait plus difficile de soutenir ce modèle, et crée l'occasion indésirable pour un lobbying au niveau du Conseil d'administration au lieu que cela ne se fasse au sein des structures chargées des politiques.

QUESTION : Le W3C, l'ETSI et l'ITU-T sont-elles les bonnes organisations devant être représentées dans le TLG ?

Plusieurs personnes interrogées ont trouvé inconsistant qu'un organe de normalisation spécifique à une région, à savoir l'ETSI, fasse partie de la structure TLG alors que nulle autre région n'est représentée de la sorte. La JAS trouve l'adhésion de l'ETSI incommode dans le sens qu'elle brouille la frontière entre un organe purement technique consultatif et un organe représentant des intérêts régionaux. La JAS voudrait clarifier qu'elle ne détient aucune preuve de mauvais usage ou d'abus ; nous faisons plutôt remarquer l'inconsistance dans la conception du TLG. Si le TLG est un organe représentatif, alors toutes les régions devraient être également représentées. S'il s'agit d'un organe purement technique consultatif, alors il ne devrait pas comporter de membres spécifiques à une région. Dans sa forme actuelle, le TLG n'a pas de regroupement naturel ou de groupe quelconque à représenter.

Il existe un grand nombre d'organes de normalisation régionaux dans le monde. Le fait que l'Europe ait un siège alors que les autres régions n'en ont pas n'est donc pas clair. La mesure dans laquelle le champ d'action de l'ETSI chevauche celui de l'ICANN n'est pas claire non plus. Nous estimons que le fait que l'ETSI soit membre du TLG est plus historique que bénéfique pour l'une ou l'autre organisation.

Le W3C et l'IAB sont certainement des organisations compétentes avec lesquelles l'ICANN devrait avoir une relation officielle. La relation de l'ICANN avec l'ITU-T sera longuement discutée dans une section suivante.

QUESTION : D'autres organes de normalisation régionaux devraient-ils être ajoutés au TLG ?

Cette question place l'ICANN devant "une pente savonneuse". Comme on dit : *La beauté des normes est qu'il y en a tellement qu'on peut choisir*. Ouvrir la participation au TLG à des organes de normalisation régionaux supplémentaires déclencherait probablement un flot d'arguments « si X pourquoi pas Y » qui seraient préjudiciables et contre-productifs.

RECOMMANDATION 3 : Si le TLG n'est pas dissous, envisager la suppression de la représentation spécifique à une région du TLG, explicitement de l'ETSI.

QUESTION : D'autres organisations devraient-elles en général être ajoutées au TLG ?

Plusieurs répondants ont noté que l'IEEE et le consortium Unicode pourraient représenter des ajouts convenables au TLG. Un nombre réduit de répondants a recommandé d'envisager la participation de l'ACM, de l'ISO et de l'ANSI. La JAS estime qu'étant donné le travail actuel sur les IDN, si une structure TLG persistait, y ajouter le consortium Unicode serait le plus approprié, et les rapports entre l'ICANN et le consortium Unicode sont assez concrets pour éviter un problème de 'pente savonneuse'.

RECOMMANDATION 4 : Si le TLG n'est pas dissous, envisager d'inviter le consortium Unicode à participer.

QUESTION : Quels éléments - le cas échéant - ont empêché le plein accomplissement des objectifs du TLG ?

Le TLG n'est pas utilisé comme voulu parce que : (1) il ne reçoit pas de tâches officielles de la part du Conseil d'administration ; (2) il lui est interdit d'offrir des conseils de façon anticipée dans un grand nombre de domaines ; et (3) l'utilité du travail en liaison des organisations du TLG avec l'ICANN par le biais de la structure TLG est incertaine.

QUESTION : Quelles mesures structurelles ou opérationnelles peuvent être envisagées pour renforcer l'efficacité du TLG ?

La JAS s'inquiète du fait que la levée de l'interdiction de prestation de conseils de façon anticipée de la part du TLG au Conseil d'administration ne crée en fait, un organe de lobbying sous le couvert d'un organe consultatif technique. Par conséquent, nous ne recommandons pas de supprimer la restriction imposée sur la prestation de conseils de façon anticipée.

5.4 Les privilèges de participation à la gouvernance de l'ICANN ne sont pas payés de retour par les organisations du TLG

La JAS a trouvé surprenant et atypique que nulle des organisations du TLG n'ait payé de retour le privilège de participation à la gouvernance octroyé par l'ICANN à travers le mécanisme TLG. Nous estimons également que ceci est un objet du passé lorsque l'ICANN était une organisation très différente. Nous croyons fermement que les privilèges de participation à la gouvernance au plus haut niveau - participation au Conseil d'administration - devraient et doivent être payés de retour pour établir des relations efficaces entre homologues.

RECOMMANDATION 5 : Si le TLG n'est pas dissous, envisager de faire de la réciprocité une des conditions de participation des organisations TLG.

5.5 Les observateurs du TLG au Conseil d'administration sont désavantagés par les mandats annuels imposés

La revue du Conseil d'administration et une majorité des personnes interrogées ont noté que la continuité du Conseil d'administration était une problématique. Même avec des mandats de trois ans, la courbe d'apprentissage importante alliée au taux historiquement réduit de renouvellement de mandat des administrateurs choisis par le comité de nomination, créent une déperdition élevée d'administrateurs - un taux d'attrition beaucoup trop élevé, à l'avis de la JAS. Les observateurs provenant du TLG sont encore plus désavantagés par le mandat annuel imposé avec un potentiel limité de renouvellement de nomination.¹¹ Ceci rend extrêmement difficile pour l'administrateur nommé par le TLG de contribuer de manière significative au Conseil d'administration.

Ceci étant dit, prolonger la durée des mandats des administrateurs nommés par le TLG au Conseil d'administration implique un certain nombre d'éléments mobiles. A présent, le siège est déterminé par une rotation des institutions sur trois ans, ce qui rend la continuité impossible.

RECOMMANDATION 6 : Si le TLG n'est pas dissous, permettre aux organisations TLG d'élire collectivement leur chargé de liaison auprès du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

Ceci placerait l'administrateur nommé par le TLG sur un pied d'égalité avec les autres membres du Conseil d'administration et lui donnerait la possibilité de contribuer. Notons que cette recommandation ne doit pas être considérée 'sous vide', la question du mandat étant fortement liée à une discussion et des recommandations suivantes ; de plus, il faudrait veiller à ce que la conception du mécanisme de nomination et de vote garantisse la fonctionnalité et l'équité.

5.6 L'ICANN est lésée par des conflits d'intérêt et le manque de clarté du rôle des membres du TLG

Presque toutes les personnes interrogées ont exprimé des préoccupations quant à la participation de l'ITU-T au TLG. La question fondamentale est celle de la clarté du rôle : lorsqu'un représentant de l'ITU-T occupe le siège d'observateur nommé par le TLG au Conseil d'administration, s'agit-il d'un administrateur fiduciaire de l'ICANN s'occupant des meilleurs intérêts de l'ICANN, ou d'un administrateur fiduciaire de l'ITU-T s'occupant des meilleurs intérêts de l'ITU-T ? De peu claire, la question devient indéfendable si l'observateur est un employé d'une organisation concurrente ou sous contrat avec cette organisation. La JAS trouve impossible de réparer le conflit d'intérêt dans un tel scénario et ne voit pas d'autre alternative que de retirer les concurrents réels ou perçus comme tels du Conseil d'administration fiduciaire.

Tout scénario où les loyautés des personnes présentes dans la salle du Conseil d'administration sont peu claires, met en marche une multitude d'activités indésirables consistant à 'contourner' ces problèmes. La JAS a certaines preuves qu'un tel 'contournement' a eu lieu dans le passé comme résultat direct d'une

¹¹ Notons que le siège fait l'objet d'une rotation entre trois organisations ; la possibilité de renouvellement de nomination la plus précoce serait dans trois ans.

telle présence dans la salle du Conseil. Nous trouvons au mieux stimulant pour un concurrent d'avoir un rôle si important dans la gouvernance de l'ICANN expliqué clairement dans les règlements et nous notons de nouveau que l'ICANN n'a pas un tel rôle dans la gouvernance de l'une quelconque des organisations du TLG.

Certains soutiendraient que l'ICANN et l'ITU-T sont occasionnellement concurrentes. A présent, les autres organisations du TLG ne sont pas perçues comme concurrentes de l'ICANN, et cette préoccupation concernait directement l'ITU-T. Toutefois, la JAS estime qu'il s'agit d'un symptôme de problèmes de gouvernance de plus grande échelle : le manque de clarté du rôle d'observateur au Conseil d'administration et la nature atypique de la structure TLG. L'ITU-T est la préoccupation actuelle mais chacun des participants au TLG pourrait devenir une source de préoccupation aujourd'hui et à l'avenir. Si le TLG n'est pas dissous, il doit être restructuré pour résoudre cette question de manière systématique.

La JAS considère cette question comme une question sérieuse et dangereuse que l'ICANN doit aborder. En l'absence de résolution sur cette question, le Conseil d'administration de l'ICANN sera forcé d'éviter ou de reporter des conversations critiques ou encore de les morceler. Il s'agit d'un risque sérieux qui est préjudiciable à l'ICANN.

RECOMMANDATION 7 : Traiter la question de la clarté du rôle pour tous les rôles de liaison, y compris le TLG. Stipuler clairement un devoir de loyauté à l'égard de l'ICANN de la part de tous les agents de liaison membres à part entière du Conseil d'administration, ou muter les agents de liaison du Conseil d'administration à une fonction consultative non fiduciaire.

En l'absence d'un devoir de loyauté clair à l'égard de l'ICANN, une option serait une structure d'information mutuelle périodique où l'agent de liaison TLG serait invité à informer le Conseil d'administration de l'ICANN concernant les activités des organisations du TLG et où cet agent de liaison serait informé concernant les activités de l'ICANN. La JAS note que des relations de liaison efficaces nécessitent rarement la fonction de membre du Conseil d'administration dédié ; des séances d'information mutuelles structurées sont souvent beaucoup plus efficaces étant donné qu'elles ne présentent pas de préoccupations de conflit d'intérêt et sont susceptibles d'avoir un 'rapport signal sur bruit' plus élevé, permettant ainsi aux organisations de se concentrer efficacement sur les sujets ou un travail en liaison est nécessaire.

6 Réponses institutionnelles

(à inclure dans le rapport final)

7 Sources

(comprennent les entretiens programmés)

Anonyme (n=1)	Cheryl Langdon-Orr
Steve Crocker	Thomas Roessler
Francisco da Silva	George Sadowsky
Peter Dengate Thrush	Jonne Soininen
Chuck Gomes	Fernando Soriano
Richard Hill	Richard Thwaites
Dennis Jennings	Paul Twomey